



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 17 septembre 2022

Maintien des épreuves de spécialités mi-mars : **la priorité de Pap Ndiaye reste de pouvoir sélectionner les bacheliers via Parcoursup**

Le ministère a annoncé au CSE (conseil supérieur de l'éducation) du 15 septembre le maintien du calendrier des épreuves de spécialités à la mi-mars.

Tous les défauts de la réforme du lycée sont ainsi confirmés. La valeur du baccalauréat comme premier diplôme universitaire permettant à toutes les bachelier·es de s'inscrire dans la filière de son choix n'est toujours pas assurée. L'an dernier c'est 10,5 % des bachelier·es qui n'avaient pas pu s'inscrire dans l'enseignement supérieur faute de place. On sait que pour accueillir tous les enfants du baby-boom de l'an 2000 il aurait fallu à minima créer 15000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur depuis l'année 2017. Mais le gouvernement a préféré imposer la sélection avec Parcoursup et la réforme du lycée. En maintenant les épreuves de spécialités à la mi-mars, les établissements d'enseignement supérieur disposeront de ces notes et des notes de contrôle continu des deux premiers trimestres de terminale pour sélectionner leurs étudiant·es.

Ce calendrier crée aussi une pression insupportable sur les enseignant·es et les élèves pour boucler les programmes de spécialités en quatre mois et demi, si on enlève les vacances scolaires.

SUD éducation revendique :

- **l'abrogation de la réforme du lycée et de Parcoursup ;**
- **la fin du contrôle continu et le retour à des épreuves nationales anonymes au mois de juin ;**
- **la suppression du grand oral ;**
- **le droit effectif des bachelier·es de s'inscrire dans la filière de leur choix et la fin des numerus clausus dans filière médicales avec la création de toutes les places et les moyens nécessaires dans l'enseignement supérieur.**

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

